



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Abattement fiscal - hébergement en EHPAD

Question écrite n° 43602

Texte de la question

M. Jean-Luc Bourgeaux appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur une situation fiscale inégalitaire, s'agissant du maintien à domicile d'une personne dépendante ou de son placement dans un établissement. Force est de constater que le régime fiscal est plus favorable aux malades soignés à domicile qu'à ceux placés en EHPAD. Ainsi, sur les sommes versées à l'EHPAD, un dégrèvement de 25 % plafonné à 10 000 euros, soit 2 500 euros crédit par l'État est accordé alors que le dégrèvement alloué aux personnes dépendantes à domicile avec l'aide d'auxiliaire de vie, dans le cadre de l'APA, est de 50 % plafonné à 12 000 euros, ce qui équivaut à un remboursement plus élevé par les finances publiques, soit 6 000 euros. Cette anomalie de traitement suscite beaucoup d'incompréhensions parmi les bénéficiaires de ces crédits d'impôts. Il lui demande de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour adapter le dispositif afin que l'abattement appliqué sur les sommes versées pour l'hébergement en EHPAD du conjoint dépendant soit le même qu'en cas de maintien à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bourgeaux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43602

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 255

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)